Les Infos de Base

mercredi 25 août 2010 volume 13, numéro 34 ISSN 1492-0670

Dans ce numéro

- État de la publication
- Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Liste des modifications apportées à l'*Infobase* Lois du Canada

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du canada

Du nouveau dans Accès Légal : Code de procédure des assemblées

Gaudet Éditeur Itée 5278 rue Nantel Saint-Hubert QC J3Y 9A7 514/893-2526 (téléphone) 1-800/481-8702 (no sans frais) 514/893-0244 (télécopieur) info@gaudet.qc.ca http://www.gaudet.qc.ca/



Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md}: la bibliothèque législative la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale. Bon travail!

Jules Édouard Gaudet, avocat directeur général

État de la publication

L'Infobase Lois du Québec et la Statutes of Québec Infobase

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 34 du 25 août 2010.

Note: Toutes les modifications entrées en vigueur au 1^{er} septembre 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'Infobase Règlements du Québec et la Regulations of Québec Infobase

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 34 du 25 août 2010, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 33 du 21 août 2010.

Tous les règlements sous A-4.1, A-23, A-29.011, C-61.01, D-8.3, M-35.1 et N-3 qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète.

Note: Toutes les modifications entrées en vigueur au 9 septembre 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'Infobase Gazettes officielles du Québec contient le texte intégral de la G.O.Q., Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 34 du 25 août 2010, et de la G.O.Q., Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 33 du 21 août 2010.

L'Infobase Lois annuelles du Québec et la Annual Statutes of Québec Infobase contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2010.

L'Infobase Lois du Canada, et la Statutes of Canada Infobase

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 21 janvier 2010 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 17 du 18 août 2010. Les modifications apportées par L.C. 2010, ch. 3, 5, 8, 9 et entrées en vigueur au 1^{er} septembre 2010 sont également intégrées.

Note: Toutes les modifications entrées en vigueur au 1^{er} septembre 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'Infobase Règlements du Canada et la Regulations of Canada Infobase contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la Gazette du Canada, Partie II, fascicule n° 17 du 18

août 2010.

Note: Toutes les modifications entrées en vigueur au 1^{er} septembre 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'Infobase Lois annuelles du Canada et la Annual Statutes of Canada Infobase contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2010.

Le *Code civil du Québec* — *Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 29 août 2010.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 29 août 2010.

Dans son édition de septembre, le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* contient maintenant quelque 7 721 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Code de procédure des assemblées* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 29 août 2010.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Loi sur les cités et villes, L.R.Q., c. **C-19**, aa. 573, 573.3.4.

Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux, L.Q. 2010, c. 1, aa. 11, 17 (partie);

Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, L.Q. 2010, c. 18, a. 32 (partie).

Code municipal du Québec, L.R.Q., c. **C-27.1**, aa. 935. 938.4.

Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux, L.Q. 2010, c. 1, aa. 20, 26 (partie);

Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, L.Q. 2010, c. 18, a. 44 (partie).

Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, L.R.Q., c. C-37.01, aa. 108. 118.2.

Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux, L.Q. 2010, c. 1, aa. 29, 34 (partie);

Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, L.Q. 2010, c. 18, a. 60 (partie).

Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec, L.R.Q., c. C-37.02, aa. 101, 111.2.

Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux, L.Q. 2010, c. 1, aa. 36, 41 (partie);

Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, L.Q. 2010, c. 18, a. 69 (partie).

Loi sur les sociétés de transport en commun, L.R.Q., c. S-30.01, aa. 95, 108.2.

Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux, L.Q. 2010, c. 1, aa. 55, 60 (partie);

Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, L.Q. 2010, c. 18, a. 89 (partie).

Loi sur la taxe de vente du Québec, L.R.Q., c. **T-0.1**, aa. 350.50, 350.51, 425.1.1, 485.3. Loi donnant suite à l'énoncé économique du 14 janvier 2009, au discours sur le budget du 19 mars 2009 et à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2010, c. 5, aa. 227 (partie), 243, 245.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase* Règlements du Québec

Règlement concernant le tarif des honoraires et les débours des avocats dans le cadre de la prestation de certains services juridiques et concernant la procédure de règlement des différends, [R.R.Q., c. **A-14**, A.M. 2010 du 12-08-10, (2010) 142 G.O. 2, 3613A], nouveau.

Règlement sur la reddition de comptes concernant les services rendus par certains avocats et par certains notaires, [R.R.Q., c. A-14, D. 700-2010 du 18-08-10, (2010) 142 G.O. 2, 3607A], nouveau.

Règlement d'application de certaines dispositions du chapitre III de la Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques, [R.R.Q., c. A-14, D. 701-2010 du 18-08-10, (2010) 142 G.O. 2, 3609A], nouveau.

Règlement d'application de la Loi sur l'aide juridique, R.R.Q., 1981, c. A-14, r. 1, titre, 1, 1.1, 22, 30, 35, 51, 51.2, 63, 74, 77, 81, 81.2, 81.3, 93-107.

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur l'aide juridique, D. 702-2010 du 18-08-10, (2010) 142 G.O. 2, 3609A, aa. 1-14.

Règlement sur la production et la mise en marché des veaux d'embouche, [R.R.Q., c. M-35.1, Décision 9440 du 10-08-10, (2010) 142 G.O. 2, 3663], nouveau.

Règlement sur la mise en marché des veaux d'embouche, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 156], remplacé.

Règlement sur la production et la mise en marché des veaux d'embouche, Décision 9440 du 10-08-10, (2010) 142 G.O. 2, 3663, a. 29.

Note: Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*

Régime de pensions du Canada, L.R.C. 1985, ch. **C-8**, aa. 38, 42, 44, 46, 48, 113.1, 115.

Loi sur la reprise économique (mesures incitatives), L.C. 2009, ch. 31, aa. 30, 31, 32 (partie), 33, 34, 41, 42.

Note: Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt, L.C. 1991, ch. 45.

Règlement sur le coût d'emprunt (sociétés de fiducie et de prêt), DORS/2001-104, a. 12.

Règlement modifiant le Règlement sur le coût d'emprunt (sociétés de fiducie et de prêt), DORS/2009-260 du 09-09-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 1822, a. 7 (partie).

Loi sur les banques, L.C. **1991**, **ch. 46**.

Règlement sur le coût d'emprunt (banques), DORS/2001-101, a. 12.

Règlement modifiant le Règlement sur le coût d'emprunt (banques), DORS/2009-258 du 09-09-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 1806, a. 7 (partie).

Règlement sur le coût d'emprunt (banques étrangères autorisées), DORS/2002-262, a. 12.

Règlement modifiant le Règlement sur le coût d'emprunt (banques étrangères autorisées), DORS/2009-259 du 09-09-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 1814, a. 7 (partie).

Règlement sur les pratiques commerciales en matière de crédit (banques, banques étrangères autorisées, sociétés de fiducie et de prêt, associations de détail, sociétés d'assurances canadiennes et sociétés d'assurances étrangères), DORS/2009-257.

Entrée en vigueur des articles 3, 4.

Loi sur les sociétés d'assurances, L.C. 1991, ch. 47.

Règlement sur le coût d'emprunt (sociétés d'assurances canadiennes), DORS/2001-102, a. 12.

Règlement modifiant le Règlement sur le coût d'emprunt (sociétés d'assurances canadiennes), DORS/2009-262 du 09-09-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 1839, a. 7 (partie).

Règlement sur le coût d'emprunt (sociétés d'assurances étrangères), DORS/2001-103, a. 12.

Règlement modifiant le Règlement sur le coût d'emprunt (sociétés d'assurances étrangères), DORS/2009-263 du 09-09-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 1847, a. 7 (partie).

<u>Loi sur les associations coopératives de crédit, L.C. 1991, ch. 48</u>.

Règlement sur le coût d'emprunt (associations de détail), DORS/2002-263, a. 12.

Règlement modifiant le Règlement sur le coût d'emprunt (associations de détail), DORS/2009-261 du 09-09-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 1831, a. 7 (partie).

Note: Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Du nouveau dans Accès Légal: Code de procédure des assemblées

Un nouvel ouvrage s'ajoute à la liste de nos publications avec notre édition de juin. Le *Code de procédure des assemblées* de Maître Michel Filion est l'outil essentiel pour assurer le bon déroulement d'une assemblée délibérante.

Rien de plus simple pour faire l'évaluation de ce produit: Le *Code de procédure des assemblées* est présent sur votre DVD et sur notre serveur web. Accès DVD ou Internet complet gratuit jusqu'en décembre 2010.